

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal
en date du 17/11/2016 - A/TZ



Le Maire,

A. TAÏBI

Membres :
Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille seize, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Francis MORIN qui a donné pouvoir à M. Larbi LEBIB,
M. François VIGNERON qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
M. Philippe LE NAOUR qui a donné pouvoir à Mme Nicole RIOU,
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI,
Mme Françoise ABDERIDE qui a donné pouvoir à M. Nicolas STIENNE,
Mme Karina KELLNER qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL,
M. Lamine SAÏDANE qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL,
M. Erol ERSAN qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA,
Mme Favella HIMEUR qui a donné pouvoir à Mme Farida AOUDIA-AMMI,
Mme Lidia AMZAL qui a donné pouvoir à Mme Najewa HAMMANI,
M. Madi BOINA BOINA qui a donné pouvoir à Mme Évelyne SEEGER,
M. Sean NKOLO MAYE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,
M. Laurent TUR qui a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN

Était Absent : M. Khader ABDELLALI

Est arrivé en cours de séance : M. François VIGNERON à l'affaire n° 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNOT

Après avoir procédé à l'annonce des pouvoirs, Monsieur le Maire souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, un prompt rétablissement à Francis MORIN, actuellement en convalescence.

Affaire n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Concernant la désignation du secrétaire de séance, en l'absence de Monsieur Madi BOINA BOINA et suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal, il est proposé de désigner Madame Sylvie JEANNOT en qualité de secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DÉSIGNE Madame Sylvie JEANNOT, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou observations à formuler.

Marie-Claude GOUREAU indique que, lors de cette séance, le Maire a rappelé les principes et les règles du Conseil municipal. Il a évoqué un article relatif à la prise de photographies et à l'enregistrement des séances. Or, après avoir relu le règlement intérieur, Marie-Claude GOUREAU n'a pas trouvé trace de cet article et elle s'étonne que les propos du Maire n'aient pas été inscrits au procès-verbal. Qu'il s'agisse d'un oubli ou d'autre chose, elle demande que les déclarations du Maire sur un article qui n'existe pas dans le règlement intérieur figurent dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire indique qu'il sera demandé à l'administration de vérifier ce point.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2016.

Affaire n° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il y a des remarques, des observations. Il n'en relève aucune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2016.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce point n'appelle pas de vote et que cette affaire présente les différentes délégations qui lui sont confiées.

Marie-Claude GOUREAU évoque le marché public de la ville de Stains : le deuxième acte contient un engagement concernant la réhabilitation du plancher du réfectoire de l'école Joliot-Curie. Madame Goureau souhaite savoir si les travaux ont été effectués, puisque la rentrée scolaire a eu lieu en septembre. Elle remarque que la notification date du mois de mai, ce qui lui semble tardif au regard du temps nécessaire à la mise en place de l'ordre de service. Madame Goureau demande un peu plus d'informations concernant le préau de l'école.

Monsieur Maire précise que Monsieur Mathis va lui donner quelques informations à ce sujet.

Olivier MATHIS répond qu'à la grande satisfaction de la majorité municipale, la rentrée s'est très bien déroulée et que les travaux ont été effectués pendant les mois d'été. Monsieur Mathis fait remarquer que tout est rentré dans l'ordre. Il ne relève aucune observation à ce sujet. Concernant les travaux, ils ont certes duré un peu plus longtemps qu'attendu, mais il a fallu attendre le temps des expertises, comme cela a été expliqué à plusieurs reprises. Tout est rentré dans l'ordre et les enfants et les enseignants ont pu reprendre l'école sereinement.

Avant de poursuivre l'ordre du jour de la séance, **Monsieur le Maire** précise que concernant l'affaire n° 11, le rapport et le projet de délibération ont été complétés et remis sur table, suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 septembre 2016 et qui a attribué le marché de fourniture de pain dans les équipements publics de la ville, y compris dans la Résidence Allende, dont l'inauguration aura lieu le 30 septembre 2016. Il invite les élus et le public à assister à cet événement. Par ailleurs, l'affaire n° 12 a été retirée de l'ordre du jour de la séance puisqu'il est important d'apporter quelques modifications en lien avec les Domaines. Ce rapport sera bien évidemment remis en délibération lors d'un prochain Conseil municipal.

Pour finir, la délibération n° 5 à l'ordre du jour vise à rapporter la précédente décision de dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés

d'approvisionnement de la ville de Stains. Le rapport relatif à la dénonciation sera lui aussi remis en délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de démarrer par le projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris - Le Bourget.

Avant de démarrer ce point, **Monsieur le Maire** souhaite prononcer quelques mots d'introduction. Il se réjouit d'accueillir les Stanois à ce Conseil municipal de rentrée qui est résolument tourné vers l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants, de leur cadre de vie, de la protection de l'environnement, de la santé afin de participer au développement harmonieux du territoire communal. Les délibérations qui seront débattues et proposées au vote ce soir, suivent un même fil conducteur. En premier lieu, une mobilisation prend forme autour du projet d'élaboration du plan d'exposition au bruit : la délibération est une dénonciation des partis pris exposés dans ce projet abject et dangereux qui va à l'encontre de la qualité de vie des Stanois et de cette ville populaire. Ce projet créera les conditions d'une nouvelle fracture environnementale dans l'intérêt de s'adapter aux logiques commerciales et financières de l'aéroport d'affaires et de la finance qu'est Paris - Le Bourget.

Un rapport qui porte l'ambition de remettre au cœur les priorités de la municipalité, la protection et l'amélioration de l'espace commun. Il s'agit de la résiliation de la convention d'occupation précaire conclue au profit de l'association des Jardins familiaux de Stains. Cette délibération atteste de l'attachement de la municipalité à faire respecter l'environnement, à protéger les jardins, les jardiniers et les familles stanoises.

Un autre rapport concerne plusieurs conventions d'occupation précaire sur le site de l'ancien collège Maurice Thorez : il mettra en lumière une ambition forte sur le développement d'un pôle d'économie sociale et solidaire et d'un pôle de service public, tous deux tournés vers le bien vivre ensemble, vers une attractivité solidaire et sociale à forte valeur ajoutée, y compris environnementale. Enfin, une délibération portera sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50 % pour les logements anciens faisant l'objet de dépenses destinées à économiser de l'énergie. La municipalité encourage l'investissement afin de combattre la précarité énergétique et continuer à favoriser la lutte contre le dérèglement climatique.

La séance du Conseil municipal témoigne de la volonté de la majorité municipale de replacer les enjeux environnementaux, les enjeux sociaux au cœur du projet de territoire et plus particulièrement de Stains.

Affaire n° 4 – Le projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris - Le Bourget - Avis de la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire rappelle que l'aérodrome de Paris - Le Bourget est le premier aéroport européen dans le domaine de l'aviation d'affaires, avec 58 000 mouvements et plus de 100 000 passagers en 2010. Depuis le début de l'année 2012, l'aérodrome de Paris - Le Bourget dispose d'un plan de gêne sonore et, à l'horizon 2017, il disposera d'un plan d'exposition au bruit. La mise en place de ce dernier permettra aux riverains de l'aérodrome de bénéficier d'aides à l'insonorisation et celles concernant les règles de l'urbanisme particulièrement contraignantes sur une part importante du territoire.

Les mesures de protection des populations face aux nuisances relèvent de champs d'intervention, à savoir la réduction de la nuisance à la source, des procédures de vol à moindre bruit, la réduction de la perception de nuisances pour les populations riveraines et la prévention d'expositions de nouvelles populations. Parmi les dix-sept villes concernées par ce PEB en Seine-Saint-Denis (11 communes), dans le Val-d'Oise (3 communes), dans les Hauts-de-Seine (2 communes) et en Seine-et-Marne (1 commune), Stains est celle qui est la plus touchée, avec

près de 40 % d'impact sur son territoire. D'après les données de 2006, Stains concentre 25 300 habitants concernés par ce PEB. Sur le territoire de Plaine Commune, seule Stains est concernée par la zone C, à savoir par des contraintes d'urbanisation extrêmement importantes. Plaine Commune a apporté son soutien à la ville pour combattre le plan d'exposition au bruit. Le plan d'exposition au bruit est un document d'urbanisme qui fixe les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Il doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme. Il vise également à interdire ou limiter les constructions afin de ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances. L'année 2016 comptera près de 60 000 mouvements, 71 000 en 2022 et 90 000 mouvements en 2032. Cela aura des impacts conséquents sur la ville. Cette délibération est ainsi présentée à la discussion et au vote pour mener avec les élus, avec l'équipe municipale des mobilisations contre ce plan inacceptable imposé à la commune.

Larbi LEBIB fait valoir la position des écologistes de Stains sur le plan d'exposition au bruit et rappelle l'avis défavorable rendu par le Conseil municipal sur le projet initial lors de sa séance de juin 2014. Initialement, le projet de plan d'exposition au bruit couvrait toute la zone des Tartres, des Batêtes, et des Jardins familiaux de la cerisaie. Des négociations ont abouti entre le Préfet, Plaine Commune et le Maire de Stains sur un compromis préservant les possibilités d'urbanisation le long des voies Jean Durand et Stalingrad. Le groupe a toujours défendu l'idée de réduire voire de fermer cet aéroport d'affaires. Francis MORIN a rencontré à plusieurs reprises le directeur d'ADP (Aéroports de Paris), seul et/ou avec le Maire. Ils ont obtenu un plan d'insonorisation sur Bordes et, à cet effet, la régie de quartier a bénéficié d'une somme de 6 000 €. À noter que l'aéroport de Paris réfute le nombre de 100 000 vols par an et maintient le nombre de 50 000 vols. ADP incite à insister sur la nature des vols dont certains sont très bruyants. Les chiffres communiqués par l'aéroport de Paris prétendent témoigner du respect de la réglementation en matière de hauteur de vol, des vols de nuit et du passage de certains types d'avion qui ne répondent pourtant plus aux normes.

Najia AMZAL estime que ce plan d'exposition au bruit se résume en un mot : le mépris, à l'encontre de Stains qui est lassée de toujours être consultée en dernier et d'être une ville traversée dans le ciel et par voie routière par les camions, sans qu'il y soit fait halte. Madame AMZAL estime qu'il y a un gros souci et elle espère que la majorité et l'opposition se battront conjointement dans l'intérêt des habitants afin que ce plan ne soit pas appliqué et afin d'obtenir justice pour les Stanois. Il est temps de prendre conscience que la ville de Stains est bien trop souvent oubliée.

Julien MUGERIN rassure Najia AMZAL : les élus du groupe « Stains pour tous » voteront aux côtés de la majorité municipale, comme ils l'ont toujours fait sur ce sujet, Concernant la question du plan d'exposition du bruit, Monsieur MUGERIN fait remarquer que des débats ont déjà eue lieu à Plaine Commune et ici même, et que les élus de l'opposition ont toujours dit qu'ils réclamaient le respect des habitants de Stains y compris face à une activité aussi importante que peut être celle de l'aéroport du Bourget.

Néanmoins, ils estiment que cet aéroport constitue une chance pour le département en termes d'emplois et d'attractivité. Cela étant, et comme l'a très bien dit Monsieur le Maire, ils considèrent que ce n'est pas aux Stanois de s'adapter au développement de l'aéroport du Bourget, mais à l'aéroport du Bourget de s'adapter aux besoins de la ville. Bien évidemment, ils donneront un avis défavorable à ce plan. Selon Julien MUGERIN, il est toutefois dommage que la zone des Tartres, qui a bénéficié d'une évolution, ne soit pas mentionnée dans la délibération. Par ailleurs, Monsieur MUGERIN précise que même s'ils votent tous ensemble contre les nuisances sonores dues à l'aéroport du Bourget, ils ne doivent pas ôter de leurs esprits qu'il existe d'autres nuisances beaucoup plus importantes et beaucoup plus intenses ressenties par les Stanoises et les Stanois. Monsieur MUGERIN parle des présences dans les halls d'immeubles ou le passage des mini motos, tous ces bruits qui sont un véritable enfer pour les Stanois. L'opposition rencontre beaucoup d'habitants qui se plaignent d'avoir sous leurs fenêtres, des groupes, des bandes qui restent à des heures tardives. Il explique que ce sont des nuisances qui polluent véritablement la vie quotidienne. Il aimerait que sur ces sujets-là aussi, il y ait une mobilisation

tout aussi importante voir plus encore, sans oublier que cette présence des couloirs aériens sur la tête des Stanois est gênante.

Nicolas STIENNE donne lecture d'une déclaration.

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, en préambule, je tiens au nom du groupe Communiste-Front de gauche à féliciter Monsieur le Maire pour sa réactivité, son engagement, sa combativité et son action de mobilisation de la population sur cette question très importante et aux impacts conséquents sur la qualité de vie des Stanois et le développement harmonieux de notre ville. Monsieur le Maire l'a rappelé : en 2014, le projet de PEB a été soumis à l'avis des 17 communes et des 5 EPCI concernés. Plaine Commune ainsi que les communes du territoire avaient émis un avis défavorable ou un double avis défavorable et réservé. Or, le projet présenté actuellement à enquête publique est le même qu'en 2014. Nous ne pouvons donc que nous y opposer fermement.

D'ailleurs, le groupe Communiste-Front de gauche tient à réaffirmer son opposition à tout développement d'un aéroport d'affaires sur nos territoires à habitat dense. Car, disons-le d'entrée, une fois de plus, nos territoires populaires sont les grands oubliés dans la marche forcée pour la construction d'une métropole à deux vitesses répondant aux enjeux de la finance, développant et accentuant ici des lieux de passage pour quelques privilégiés au détriment du plus grand nombre et de l'intérêt général. Les estimations font état d'un fort développement du trafic aérien du Bourget puisque celui-ci devrait doubler d'ici 2030.

Nous le voyons dans la délibération, Stains est la ville la plus durement impactée par le développement de cet aéroport d'affaires puisque près de 124 hectares, soit 23 % du territoire, sont inclus en zone C, ce qui représente 74 % des logements et 73 % des habitants. La conséquence pour notre ville ? Une dégradation de la qualité de vie pour ses habitants, la remise en cause de nombreux projets d'aménagement de logements puisqu'il ne peut y avoir d'augmentation de la population dans la zone concernée, un danger pour la santé, notamment pour nos enfants puisque plusieurs études ont pointé des retards dans l'apprentissage scolaire durant la période critique de 6 à 12 ans des enfants exposés au bruit des avions. Nous ne pouvons accepter que notre ville et nos habitants soient, une fois de plus, les grands sacrifiés des projets démesurés, uniquement mus par le développement d'un aéroport d'affaires au nom de la sacro-sainte compétitivité.

De plus, au groupe Communiste-Front de gauche, nous n'oublions pas non plus le projet fou du CDG Express qui prévoit de faire passer un train à grande vitesse par le territoire, au prix de 24 € l'aller, quand cet aéroport est déjà desservi par le RER B qui aurait besoin d'investissements massifs pour améliorer le transport de centaines de milliers de Franciliens, et par la future ligne 17 du Grand Paris Express. Plutôt que de faire porter une partie seulement du financement de ce projet inutile et nuisible par une taxe de 1 € sur les billets d'avion, ne serait-il pas plus pertinent d'utiliser cette somme pour aider à l'insonorisation des riverains ? C'est une proposition portée par l'ADVOCNAR, l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes à laquelle la Ville est adhérente depuis 2014. L'ensemble de la majorité municipale avait voté pour cette adhésion, mais pas l'opposition municipale qui s'était divisée entre abstention, non-participation et vote contre pour Monsieur MUGERIN.

L'opposition municipale a donc beau jeu de feindre l'indignation et la défense des Stanois sur ce sujet, comme sur d'autres. Cette opposition municipale qui n'est pas à une contradiction près en feignant ici son opposition à un projet que ses amis soutiennent, qui s'intègrent à la vision de la métropole que ses amis développent qui correspond au projet de la Présidente de région. Attention, Mesdames et Messieurs de l'opposition municipale : à force de faire le grand écart, ça va finir par craquer. À nouveau, Monsieur le Maire, nous serons à vos côtés pour défendre le droit à la dignité des Stanois ».

Monsieur le Maire constate que tous les groupes politiques du Conseil municipal se sont exprimés sur le sujet extrêmement important des nuisances sonores provoquées et imposées par la présence de cet aéroport. Il est vrai que d'autres nuisances existent, comme les camions qui traversent la ville : un travail est en cours afin de trouver un moyen réglementaire pour empêcher cette traversée. S'agissant des autres nuisances, **Monsieur le Maire** souligne qu'il n'a pas attendu que l'opposition les évoque pour agir. Il s'est déjà rendu à deux reprises au ministère de l'Intérieur pour demander, exiger des effectifs supplémentaires de police à Stains. Il rencontrera prochainement Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, pour exiger au nom des Stanois, des moyens supplémentaires de police, ici à Stains. Il s'agit d'après lui d'égalité républicaine, d'une question de dignité et de respect. À noter que ces nuisances ne concernent pas uniquement la ville de Stains : lors de la réunion publique du 07 septembre dernier à Garges-lès-Gonesse sur les nuisances sonores, un habitant de Garges-lès-Gonesse s'est plaint des nuisances créées par les motos qui circulaient et les attroupements d'individus, autant de problèmes insupportables au quotidien. C'est un problème que plusieurs villes rencontrent. Sur ces sujets, Stains souhaite être offensive, réagir et dénoncer le manque de moyens dans ce domaine.

Monsieur le Maire ne rentrera pas dans le détail, car il ne faut surtout pas s'éloigner du sujet qui les concerne aujourd'hui. Monsieur le Maire appelle les élus à se prononcer sur cette délibération. Il précise qu'il est demandé la mise en place de restrictions d'exploitation de manière assez importante, la demande de ne plus supporter les vols de nuit sur le territoire. Il y a un certain nombre de préconisations. Il invite les élus à passer au vote de la délibération

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

RENOUVELLE un avis défavorable au Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget.

DEMANDE, si celui-ci est approuvé, la mise en place de mesures de restriction d'exploitation significatives, visant notamment à la limitation du trafic des avions de gros tonnage et l'interdiction totale du vol de nuit, notamment au regard des effets néfastes de l'absence de repos nocturne réparateur sur la santé, physique et mentale, des habitants.

DEMANDE, dès lors que celui-ci serait approuvé, que l'État soit garant de l'absence de conflit entre le PGS et le PEB afin de permettre aux habitants des zones violemment impactées par les nuisances renforcées, de bénéficier des indemnités auxquelles ils ont droit du fait des dommages directs qu'ils vont subir.

MANDATE le Maire de Stains afin d'exercer toute action permettant de mettre en œuvre effectivement cette obligation d'indemnisation des Stanois.

MANDATE le Maire de Stains afin d'exercer toute action visant à obtenir les indemnités financières, – croissantes à proportion de la croissance des nuisances liées au volume de trafic, croissance elle-même autorisée au mépris des intérêts de la population stanoise –, au bénéfice de la collectivité publique municipale pour lui permettre de procéder aux travaux de protection suffisante contre les nuisances sonores renforcées subies et de préserver ainsi au mieux la poursuite de l'usage ordinaire quotidien de ces équipements d'intérêt public majeur.

Monsieur le Maire se réjouit de ce vote à l'unanimité et remercie l'ensemble des conseillers municipaux de soutenir cette délibération et ainsi, de lui permettre en sa qualité de Maire d'interpeller l'ensemble des pouvoirs public concernés pour protester et demander le retrait pur et simple de ce projet.

Monsieur le Maire propose de faire passer l'affaire 6 avant l'affaire 5 puisqu'une grande partie du public est présente entre autre pour cette affaire.

Affaire n° 5 – Résiliation de la convention précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association Les Jardins familiaux de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souhaite s'exprimer à ce sujet. Ainsi qu'il a pu le dire à plusieurs reprises lors des différentes assemblées générales de l'association, mais aussi, lors des diverses rencontres qu'il a pu avoir avec d'autres élus, il pense en particulier avec Angèle DIONE, Francis MORIN, Olivier MATHIS avec le bureau ou bien avec le Président de l'association. La délibération suivante porte sur la résiliation de la convention d'occupation précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association « Les jardins familiaux de Stains ». En préambule et afin de couper court à toutes les fausses rumeurs, voire aux mensonges colportés par certains dans la ville, Monsieur le Maire réaffirme, avec force et détermination, que la Ville n'a pas vocation à vendre les terrains des jardins familiaux à la spéculation immobilière, il l'a dit clairement à plusieurs reprises lors des différentes assemblées générales. Ce n'est pas le choix de la majorité municipale, contrairement à ce qui est pratiqué malheureusement dans d'autres municipalités.

La ville, l'équipe municipale n'ont pas vocation à expulser les jardiniers. Ce patrimoine commun, auquel tous sont très attachés, doit être préservé et la vision de la majorité municipale est de le préserver.

En tant que Maire, il n'a pas vocation non plus à ne pas prendre ses responsabilités et les dispositions nécessaires face à l'état de délabrement de certains jardins, beaucoup trop selon lui, quant à l'occupation illicite de certains terrains et à la dégradation de certains espaces. La municipalité souhaite rendre aux jardins leurs vocations premières, à savoir la culture maraîchère et le travail de la terre, un espace de convivialité et de respiration pour de nombreuses familles stanoises. Il souhaite rendre les jardins aux jardiniers avant tout. Nombreux sont ceux qui en prennent soin et qui investissent ces lieux avec respect et responsabilité, à cultiver la terre avec passion, en témoigne la forte présence du public à cette séance du Conseil municipal. Nombreux sont les jardiniers à avoir alerté la mandature actuelle et la précédente sur la dégradation de certains jardins et sur l'utilisation parfois détournée de certains jardins, ce qui est inacceptable. Monsieur le Maire affirme qu'il ne laissera pas une petite minorité d'irresponsables détruire le bien commun et la fierté de disposer d'espaces aussi importants à Stains, ressources uniques en Île-de-France.

La décision prise avec la majorité municipale en toute transparence avec les Stanois, est bien de préserver ces espaces et de travailler main dans la main avec l'ensemble des jardiniers et avec des partenaires, dans un esprit de concertation, mais aussi de fermeté et de responsabilité, sur un projet qui mettra en valeur ce patrimoine exceptionnel. Les Jardins familiaux sont près de 600 à Stains, répartis sur près de 20 hectares : c'est unique et exceptionnel pour une ville de la taille de Stains, et cela constitue une véritable chance pour les habitants et les familles. Il est donc intolérable que leur utilisation soit malheureusement détournée. Il souhaite et comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, remettre du cadre, de la rigueur, en toute transparence, dans la gestion de ce patrimoine des Stanois. C'est en ce sens que la ville a pris contact avec la Fédération nationale des Jardins familiaux afin d'obtenir son aide, son soutien et son expertise. L'étude a confirmé les doutes de la municipalité et les éléments communiqués par les jardiniers, notamment sur le respect des engagements pris lors de la signature de la convention. Depuis le

début du mandat, la municipalité a, à plusieurs reprises avec Angèle DIONE, Francis MORIN et les autres élus, alerté et interpellé le Président de l'association sur les manquements constatés. De nombreuses réunions importantes ont été tenues, en mairie ou ailleurs. Désormais, il y a urgence : risques sanitaires, détournement de l'utilisation des jardins, occupations insupportables et illicites, les zones d'ombre sont trop importantes et mettent évidemment en danger la pérennité des jardins familiaux.

Depuis l'année dernière, le Maire a informé à plusieurs reprises y compris en assemblée générale, de la volonté de mettre fin à la convention qui la lie à la ville, la convention lie aussi d'autres partenaires, comme le département qui est fortement engagé dans la préservation du patrimoine des jardins, la RATP qui partagent ce point de vue. C'est une question de justice indispensable à la protection des jardiniers, à la protection des jardins et au retour à la vocation première de ces espaces. **Monsieur le Maire** répète que les jardiniers seront informés et associés, en totale transparence, sur le devenir des jardins qu'il faut préserver et développer dans l'intérêt des familles stanoises. Il rend hommage aux jardiniers qui réalisent un travail important et sont attachés à ces terres, qu'ils partagent en famille et en amis. Ces espaces doivent rester dans le bien commun et être des lieux où il fait bon vivre, avec du respect, en présence de la nature et des cultures vivrières et maraîchères. Le combat mené par l'équipe municipale est le même que celui mené pour éviter le bétonnage du parc départemental Georges Valbon : le projet Castro voulait construire 24 000 logements et faire venir 90 000 habitants répartis sur 5 communes. Le parc départemental de 450 hectares doit être préservé, tout comme les jardins qui représentent 20 hectares, un espace exceptionnel et le cœur de la zone des Tartres afin de mettre en avant la nécessité, pour les habitants, de vivre dans une ville humaine et de nature, où tout est fait pour faire reculer les nuisances sonores et les pollutions de certains jardins. En conclusion, **Monsieur le Maire** réaffirme une nouvelle fois sa volonté de préserver ces espaces auxquels les jardiniers sont très attachés. L'équipe municipale continuera comme cela a été dit lors des assemblées générales précédentes, en 2014, 2015, son attachement à préserver ces espaces, elle fera tout pour éviter la spéculation immobilière ou bien d'autres projets.

Applaudissements

Julien MUGERIN se réjouit de la clarté et de la détermination manifestée dans le discours du Maire, mais, néanmoins, il reste encore quelques questions dans cette affaire qui touche plus de 600 parcelles de jardins. Les élus de l'opposition municipale n'apprécient pas le visage montré par le Maire dans cette affaire. Si l'opposition a l'habitude de subir son mépris, ses mensonges et ses bassesses, ayant choisi de les combattre et de les dénoncer, ils donnent des coups et sont prêts à en recevoir, mais pour les jardiniers, ce n'est pas le cas. La décision du Maire est inadmissible, surtout envers des personnes qui se sont investies sur ces parcelles et aiment la terre qui leur est confiée depuis près de 84 ans. Cette convivialité des Jardins familiaux de Stains, cette chance de disposer d'un lopin de terre lorsque l'on vit dans un HLM, de pouvoir y cultiver des fruits et légumes de qualité, la joie de pouvoir s'y retrouver en famille, le weekend sont inscrites dans l'ADN de la ville.

Même la devise des élus de l'opposition qui emprunte le vocabulaire agricole, « Sème et tu récolteras », soutient les jardiniers de Stains. Cet ADN, les jardiniers ont cru qu'ils allaient le perdre. D'après les élus de l'opposition, par la faute du Maire, les jardiniers ont cru que cette aventure allait se terminer. Ils ont trouvé le soutien des élus de l'opposition, car ces derniers ne peuvent pas accepter la disparition des Jardins familiaux.

Contrairement aux mensonges qui ont été proférés par certains membres du Conseil municipal, le mouvement « Stains pour tous » n'a jamais voulu donner aux terres de la Cerisaie une autre orientation que celle de la culture maraîchère : dans aucun programme politique, dans aucun post sur les réseaux sociaux, nulle part, vous ne trouverez, Julien MUGERIN ou un autre élu du groupe « Stains pour tous », évoqué la vente, à qui que ce soit, des Jardins familiaux.

Ces mensonges ont servi les intérêts de la majorité municipale à savoir décrédibiliser l'opposition municipale. Mais ce n'est pas très grave, mais surtout à ne pas répondre aux véritables questions. Quel avenir pour les jardins familiaux de Stains ? Quel traitement pour les jardiniers actuels ? Quelle gestion sera proposée ? Y aura-t-il des expulsions ? Qui sera choisi et sur quel motif ? Combien d'entre eux restera-t-il au final ? À qui sera confiée la gestion des jardins, une association ou la ville ? Ce sont autant de questions auxquelles le Maire a refusé de répondre en se montrant lâche, en refusant le dialogue et la rencontre et en pratiquant même ce que, en d'autres lieux, il aurait qualifié de brutalité policière. Julien MUGERIN évoque deux événements pour étayer son propos. À l'occasion de la Saint-Fiacre, le 4 septembre 2016, les jardiniers attendaient le Maire pour l'interroger sur l'avenir qu'il leur réserve. Il est arrivé en retard, après le départ du cortège, mais de façon à apparaître sur la photographie au milieu des brouettes remplies des productions des jardins. Il a ensuite assisté à la messe et pris une nouvelle photo à la fin de l'office avant de fuir. En somme, il n'est resté uniquement que quand il était inaccessible à la discussion et quand les jardiniers ont choisi de ne pas provoquer d'esclandre afin de ne pas gâcher leur fête. Cette manipulation et cette fuite pour ne pas répondre aux questions gênantes sont indignes et lâches. Cette lâcheté a de nouveau été constatée le samedi 17 septembre, lors de l'inauguration de la place du Clos Saint-Lazare. Les jardiniers sont venus en groupe demander des explications, toujours pacifiquement et en toute dignité, alors qu'ils sont, se sentent menacés d'expulsion, d'après les propos de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : C'est noté dans le procès-verbal.

Julien MUGERIN : Très bien, très bien, mais le procès-verbal est parfois lacunaire. J'espère que tout sera bien noté.

Monsieur MUGERIN reprend que l'on peut noter la dignité des jardiniers face aux expulsions. Monsieur le Maire inaugurerait la place du Clos Saint-Lazare, lorsque les jardiniers sont venus en groupe pour réclamer des explications. L'ordre a été donné à la police municipale de les bloquer loin de vous au bout de la rue Nelson Mandela. Il est compréhensible que, devant les élus locaux (la députée, le Président du Conseil départemental, le Président de Plaine Commune, la Sous-Préfète...), il aurait été tellement gênant que le Maire ait à s'expliquer sur la façon dont il traite ses concitoyens. Il aurait été gênant que l'on entende dire, ce qui était une rumeur à l'époque. Monsieur MUGERIN se réjouit que Monsieur le Maire l'ait infirmé. Que l'on entende dire que le Maire des arrêtés anti-expulsion, il est beau le Maire, expulse lui-même 600 jardiniers. Or, ces derniers ne demandaient que des réponses.

S'il s'agit de remettre de l'ordre dans les Jardins familiaux, l'opposition municipale ne peut qu'applaudir, car il existe en effet des irrégularités dans la gestion et des occupations illégales. Elle avait d'ailleurs alerté la majorité municipale sur ces points en juin 2014. Une question écrite avait été envoyée sur la gestion des Jardins familiaux, courrier resté sans réponse à ce jour. En mars 2016, lors de la séance du Conseil municipal sur le vote du budget, Julien MUGERIN rappelle qu'il a posé une question orale sur le même sujet. Le Maire avait alors préféré le sarcasme et le mépris à une réponse claire et déterminée, optant déjà pour la fuite face à l'opposition municipale. Il existe donc des irrégularités, mais ce n'était sans doute pas à la seule association de les régler. Selon les élus de l'opposition, les pouvoirs de police du Maire étaient engagés, mais ce dernier n'a pas pris ses responsabilités.

Sa réaction intervient donc tardivement alors qu'il a été saisi depuis très longtemps sur cette affaire. C'est pour cette raison que l'opposition municipale ne votera pas la résiliation de la convention d'occupation des Jardins familiaux, car elle ne sait pas ce qu'il s'agit de voter et ne connaît pas l'avenir concret qui est réservé aux jardiniers. Le Maire a affirmé qu'il n'expulserait pas, mais un courrier dit le contraire : « *En conséquence, vous voudrez bien envisager la libération des lieux de toute occupation et de tout objet de quelque nature que ce soit à la date du 31 décembre 2016.* » Ces propos méritent une explication. En conclusion, dans une

situation où règnent la surdité, le mépris, la lâcheté et le mensonge, l'opposition municipale préfère ne pas s'associer à la majorité municipale.

Applaudissements.

Monsieur le Maire répond à Monsieur MUGERIN que des précisions lui seront apportées.

Julien MUGERIN : J'en suis heureux.

Larbi LEBIB ne souhaite pas entrer dans la polémique. Il souhaite simplement faire une petite mise au point sur un constat concernant la dégradation des jardins qui est importante. L'association porte actuellement seule la responsabilité des attributions de terrain. La position des écologistes, depuis toujours, est de préserver l'intégralité des jardins et d'améliorer leur gestion. Ils apportent également un soutien à la décision de Monsieur le Maire de reprendre la gestion, en lien avec la Fédération nationale des Jardins familiaux. Par ailleurs, Larbi LEBIB apporte un démenti formel et absolu sur les rumeurs selon lesquelles Francis MORIN voudrait bétonner les jardins : une telle calomnie peut relever de la justice. Enfin, une procédure d'expulsion est engagée envers les Roms, ainsi qu'une démarche d'insertion doit être menée en parallèle. Il est temps de mettre de l'ordre dans ces jardins : la majorité municipale n'est pas dupe, tout le monde voit ce qui se passe sur Stains. L'association n'aurait jamais dû louer ces parcelles pour permettre à des SDF (Sans Domicile Fixe) ou des Roms d'y vivre. À noter que la préfecture a recommandé à la ville de porter plainte contre l'association.

Angèle DIONE intervient au nom du groupe Communiste-Front de gauche en complément de ce qui a été dit et pour répondre à un certain nombre de mensonges proférés un peu partout. Depuis son élection en 2014, la majorité municipale n'a pas manqué d'interpeller l'association sur les manquements à ses obligations contractuelles. Madame DIONE a eu beaucoup de mal à rentrer en contact avec l'association, ainsi que d'autres élus et propriétaires, tout comme la Fédération nationale des jardins familiaux, mandatée pour ce diagnostic.

Il a été demandé à l'association de présenter la liste des locataires des parcelles et leurs adresses, une identification des parcelles occupées sans titre, et de se rapprocher de la préfecture à ce sujet. Malheureusement, en dépit de la volonté pleine et entière de concertation, le dialogue est resté difficile avec l'association. Ne rien faire mettrait en jeu la responsabilité pénale du Maire, mais également celle de l'association. C'est donc une mesure de responsabilité et de protection de l'ensemble des acteurs que le Conseil municipal est appelé à prendre aujourd'hui. Lors d'une rencontre avec l'association en février 2016, en amont de l'assemblée générale, la municipalité a indiqué sa volonté de dénoncer la convention au regard des nombreux manquements constatés et de l'échec de la démarche de conciliation. L'association a pointé que les cotisations pour l'année 2016 avaient déjà été versées. Il a donc été décidé que la convention perdurerait jusqu'à la fin de l'année pour éviter de très lourdes démarches de recouvrement des cotisations. Angèle DIONE s'étonne des cris d'orfraie et de la campagne de désinformation qui est menée à ce jour et bien entendu relayée par l'opposition municipale, toujours avide de souffler sur les braises. Cette même opposition municipale affiche désormais son soutien à l'association, mais tenait un discours contraire en 2014 en dénonçant des manquements dans la gestion et les excès du président de l'association. Ce qui est écrit dans un courrier. Il faut une nouvelle fois constater que l'opposition municipale se positionne au gré du vent, et de ce qu'elle estime être porteur politiquement, n'hésitant pas à se contredire, voire à colporter des propos mensongers.....

Madame GOUREAU : C'est faux !

Monsieur le Maire demande à Madame GOUREAU de respecter la prise de parole de Madame DIONE.

Angèle DIONE : Au nom du groupe Communiste-Front de gauche, Angèle DIONE se félicite de cette décision courageuse et responsable, prise dans l'intérêt de tous. Dans son intervention, le Maire a répété cinq fois le « en commun », c'est un bien commun des Stanois. Ce patrimoine est pour les Stanois et la majorité municipale est déterminée à rendre aux jardiniers leur objectif initial. Faire de la ville un territoire où il fait bon vivre, où les attributions des parcelles sont réalisées en toute transparence et où la nature gagne la ville.

Applaudissements.

Au nom du groupe socialiste, Najia AMZAL affirme que l'objectif est que la municipalité prenne ses responsabilités pour préserver le patrimoine de la ville de Stains en combattant certaines mauvaises gestions qui sont dénoncées par tous. Tout le monde est d'accord sur le même constat. Aucune personne qui utilise correctement les parcelles en tant que jardin ne devra et ne sera inquiétée.

Monsieur le Maire précise qu'avant de passer au vote de la délibération, il souhaite apporter quelques éléments en toute transparence. Monsieur le Maire ne veut pas rentrer dans la polémique stérile et inutile lancée par l'opposition municipale qui veut venir au secours du président de l'association alors que la majorité municipale veut agir dans l'intérêt de tous les jardiniers,...

Elus de l'opposition : On n'a jamais dit ça.

Monsieur le Maire : ... préserver l'ensemble des jardiniers. Dans un courrier du 25 juin 2014, l'opposition avait adressé une question écrite en précisant....

Julien MUGERIN : Vous savez la ressortir quand il le faut, c'est bien.

Monsieur le Maire :l'opposition municipale le dit clairement et là bien évidemment à force de faire le grand écart, ça devient compliqué, ça risque de craquer. L'opposition dit clairement avoir alerté à plusieurs reprises sur l'utilisation de ces jardins et sur certains excès du président de l'association, nommément M. Patrick DOREY. C'est l'opposition municipale qui en parle, il ajoute même dans ce courrier, j'ai le courrier,...

Julien MUGERIN : Je l'ai aussi.

Monsieur le Maire : ..le courrier fait également état de dessous-de-table allant de 100 à 200 € qui auraient été versés en vue d'une attribution facilitée notamment par des non Stanois, etc. J'ai le courrier, j'aurai l'occasion si les jardiniers le souhaitent de le communiquer. À force de faire le grand écart et de venir au secours de ce que Monsieur le Maire qualifie d'indéfendable. Comme l'ont précisé, Monsieur LEBIB, Madame DIONE et Madame AMZAL, la préoccupation première de la majorité est de préserver ces jardins. Monsieur le Maire refuse d'accorder du crédit aux accusations une nouvelle fois mensongères de l'opposition municipale sur son prétendu retard à la Saint-Fiacre : jusqu'à preuve du contraire, l'opposition ne gère pas son agenda, ni son agenda familial, fort heureusement. Il était présent aux festivités de la Saint-Fiacre, il était ravi d'être présent et de discuter avec un certain nombre de jardiniers...

Monsieur MUGERIN : les photos le prouvent.

Monsieur le Maire : ...qu'il a soulagé. Monsieur le Maire ne souhaite pas rentrer dans cette polémique qui en réalité est un moyen de diversion. Il importe à la majorité municipale d'avancer, de travailler main dans la main avec l'ensemble des jardiniers, de mettre en place un plan important pour justement y faire participer des partenaires. La Fédération nationale des Jardins familiaux se mettra à la disposition de la ville pour travailler sur un cahier des charges, ce qu'il aurait été souhaitable de faire avec l'association et son président. Il sait qu'avec la majorité des jardiniers, ils vont pouvoir le faire ensemble. Contrairement à ce qui peut être dit,

Monsieur le Maire n'a pas l'habitude de fuir ses responsabilités, il a adressé un courrier au Procureur de la République faisant état de la situation particulière qui lie la ville et l'association. Ce courrier sera adressé au président de l'association. La municipalité est déterminée à discuter avec les jardiniers et **Monsieur le Maire** se réjouit de la présence de nombreux jardiniers à la séance du Conseil municipal. Selon lui, il est plus facile de discuter en totale transparence, le Conseil municipal, c'est un lieu de démocratie, c'est ici que l'on discute et pas entre « couloirs » ou très vite fait dans la rue....

Julien MUGERIN : Donnez-leur la parole, alors.

Monsieur le Maire :... le lieu, c'est ici...

Julien MUGERIN : Interrompez la séance et donnez leur la parole.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, Monsieur Mugerin.

Julien MUGERIN : C'est de la discussion, c'est un échange.

Elu de la majorité : Un peu de respect Monsieur Mugerin, un peu de respect.

Monsieur le Maire : Un peu de respect...

Propos inaudibles

Julien MUGERIN : J'en ai pour 3 minutes. J'en ai pour 3 minutes. Donnez leur la parole. Donnez leur la parole.

Monsieur le Maire : Vous êtes habitué...

Elu de la majorité : Vous avez un comportement de voyou.

Monsieur le Maire : Vous êtes habitué Monsieur de l'opposition...

Julien MUGERIN : C'est du dialogue, ça va dans les deux sens. Ce n'est pas « vous parlez et on écoute »

Propos inaudibles

Monsieur le Maire : Vous êtes habitué Monsieur de l'opposition municipale à faire des esclandres inutiles.

Elu de la majorité : Calmez-vous.

Julien MUGERIN : Je suis très calme, je n'ai pas fait d'esclandre, une discussion ça va dans les 2 sens.

Propos inaudibles

Monsieur le Maire réaffirme qu'il a toujours eu et aura toujours l'occasion de discuter avec les jardiniers...

Julien MUGERIN : Très bien

Monsieur le Maire :....et, quand je discute avec eux, je discute en totale responsabilité avec respect, ce qui n'est pas le cas de l'opposition municipale. Ils auront l'occasion d'en discuter en totale transparence pour pouvoir avancer.

Julien MUGERIN : Plus tard, plus tard.

Monsieur le Maire : Il réaffirme clairement sa fierté de disposer de ces parcelles, ces jardins familiaux. Ils constituent une priorité politique de la ville de Stains depuis très très longtemps et cela perdurera tant que cette majorité sera en place. Chose que le Maire ne garantit pas du tout, si en effet.....

Conseiller municipal : Ouais, c'est ça

Monsieur le Maire : ...l'opposition serait amenée, ce qu'il ne souhaite pas dans l'intérêt des Stanois...

Elu de l'opposition : Ben voyons.

Monsieur le Maire :à prendre la tête de cette ville.

Marie-Claude GOUREAU : La classe !

Monsieur le Maire :elle fera comme cela a été fait dans d'autres villes....

Marie-Claude GOUREAU : Mais oui, bien sûr.

Monsieur le Maire :bétonisation, spéculation immobilière...

Marie-Claude GOUREAU : Mais oui, bien sûr, on va tout bétonner.

Monsieur le Maire :spéculation immobilière avec des promoteurs qui sont leurs amis.

Marie-Claude GOUREAU : .. mais oui, bien sûr, Monsieur le Maire, bien sûr, on va tout bétonner, mais bien sûr...

Elus de la majorité : Chut, chut

Elu de l'opposition : Mensonges, mensonges.

Marie-Claude GOUREAU : ...mais oui, bien sûr maintenant que vous avez réussi à avoir vos électeurs, vous allez encore mentir, en disant que nous allons tout fermer, le service social et tout le reste, ce ne sont que des mensonges.

Elu de l'opposition : Mensonges, mensonges

Elu de la majorité : On n'est pas au marché Madame GOUREAU.

Elus de l'opposition : Mensonges, Mensonges.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'opposition de respecter le règlement du Conseil municipal.

Elu de l'opposition : Appliquer le. On n'a pas peur.

Avant de passer au vote de cette délibération, **Monsieur le Maire** souhaite remercier une nouvelle fois les jardiniers, les familles Stanoises pour leur présence. Il répète que la municipalité va travailler avec eux, va accélérer et amplifier la démarche de préservation de ces espaces pour l'intérêt commun. Les jardiniers peuvent compter sur l'équipe municipale et sur lui pour continuer à bien travailler. Il souhaite le dire aux jardiniers ici présent. Il veut rendre

hommage aux jardiniers qui fournissent un travail important pour préserver ces lieux. **Monsieur le Maire** tient à le répéter malgré le fait que les élus de l'opposition ne l'entendent pas, il sera intraitable face aux situations d'occupation illicite : les jardins ne sont pas des maisons secondaires, ce ne sont pas des logements. La question de l'expulsion est claire, il n'est pas question que des personnes vivent dans ces jardins. Il aura l'occasion de travailler avec les services de la préfecture pour voir au cas par cas, les difficultés des personnes qui vivent dans ces jardins. Il rappelle que c'est aussi de la responsabilité de la préfecture. Il sera également intraitable face aux dépôts qui polluent certains terrains, toutes les parcelles ne sont pas concernées. Il en profite pour rendre hommage aux jardiniers, aux cultivateurs qui font des choses de très grande qualité. Il sera intraitable parce qu'il sait que c'est ce que les jardiniers partagent et que c'est sur ce point-là qu'il a été alerté ainsi que son prédécesseur. Dès le début du mandat, cela a été pour la majorité municipale une priorité forte de travailler sur ce dossier. **Monsieur le Maire** tient une nouvelle fois à remercier l'ensemble des jardiniers et précise qu'ils auront l'occasion de se voir très bientôt.

Applaudissements.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat), **2 voix contre** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Sean NKOLO MAYE par mandat) et **6 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la résiliation de la convention précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association Les Jardins familiaux de Stains.

FIXE la résiliation de la convention précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association Les Jardins familiaux de Stains au 31 décembre 2016.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette résiliation et à procéder à son exécution.

Brouhaha dans le public

Affaire n° 6 – Retrait de la délibération n° 5 du conseil municipal du 25 mai 2016 portant dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains conclu entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de voter le retrait de la délibération portant sur la dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France.

Brouhaha dans le public

Julien MUGERIN demande une interruption de séance au regard de la situation bruyante dans la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire refuse l'interruption de séance.

Julien MUGERIN : Je garde la parole alors, si j'ai bien compris on parle de l'affaire n°6

Elus : Oui

Julien MUGERIN : Très bien, vous êtes difficile, hein, quand même.

Monsieur le Maire : Vous parlez ?

Julien MUGERIN : Oui, oui, je parle. En 2014, je ne pensais pas que vous seriez aussi compliqué ? Monsieur le Maire, c'est dommage. Concernant cette affaire, je voulais simplement vous rappeler, désolé là j'ai vraiment un petit souci. Je voulais simplement rappeler que lors du vote de cette affaire, en mai 2016, je vais y arriver, rassurez-vous.

Monsieur le Maire : Mais, je vous rassure si vous n'avez pas grand-chose à dire...

Julien MUGERIN : Si si, j'ai plein de choses à dire, j'ai plein de choses à dire. Il n'y a pas de soucis, il y a un peu de bruit, vous, vous êtes dans le fond de la salle mais nous, nous sommes près des portes, donc, je pense que Monsieur Kassem IDIR confirme.

Kassem IDIR : On n'est pas dans une cour de récré là.

Julien MUGERIN : Oui mais désolé, s'il y a du bruit.

Kassem IDIR : Il faut avancer, si vous avez quelque chose à dire, vous dites.

Marie-Claude GOUREAU : Oui, oui, il y a du bruit.

Propos inaudibles

Monsieur le Maire demande à Monsieur MUGERIN de finir son intervention.

Julien Mugerin rappelle qu'en mai dernier, lorsqu'il a été proposé de voter le retrait de délégation de service public à cette entreprise, il avait demandé au Maire s'il était sûr et certain que la ville pouvait assumer les éventuels dommages et intérêts relatifs à la rupture du contrat avant l'échéance des cinq ans. Une réponse positive lui avait été donnée concernant l'issue de cette affaire. Il apparaît finalement que la délibération est retirée au motif de certaines irrégularités. Monsieur MUGERIN souhaite tout d'abord savoir qu'elles sont ces irrégularités, car elles ne sont pas détaillées. C'est un peu dommage. Lorsque le rapport a été présenté en mai dernier, il y avait 2, voir 3 pages de délibération, vous avez argumenté, vous avez donné toutes les raisons pour lesquelles vous vouliez dénoncer ce contrat. Et aujourd'hui, pour la retirer, vous parlez d'une irrégularité de forme et ça tient à 3 pauvres petits paragraphes. Pour la richesse du débat, il faudrait peut-être rentrer dans le détail et parler un peu plus de ces irrégularités. Par ailleurs, Julien MUGERIN avait demandé à Olivier MATHIS quand était prévu l'engagement de rembourser le barnum auprès du délégataire. Réponse lui avait été faite que les dates seraient communiquées ultérieurement. Or, cet élément n'a toujours pas été communiqué. Monsieur MUGERIN précise que cette date ne doit pas être si compliquée à trouver, il aimerait qu'elle lui soit communiquée. Monsieur MUGERIN demande un peu plus de détail sur l'irrégularité qui fait retirer la délibération.

Olivier MATHIS répond qu'il va essayer de faire plus court que Monsieur MUGERIN car ils ont failli dormir ici.

Julien MUGERIN : Venez à ma place.

Elue de l'opposition : Venez là parce qu'on entend rien du tout.

Olivier MATHIS : Merci Madame, merci de me couper la parole, c'est gentil. Monsieur MATHIS précise que le rapport est bref et porte sur un vice de forme : le fond reste le même et le dossier de dénonciation s'étaye un peu plus chaque jour. Tout le monde peut constater que le mandataire ne remplit pas ses obligations. Le vice de forme tient en ce que, lors de la délibération du mois de mai dénonçant la DSP, la lettre de mise en demeure, nécessaire à ce moment-là n'avait pas été envoyée. Le Conseil municipal disposait de quatre mois pour retirer la délibération : la lettre de mise en demeure a été envoyée, le rapport sera présenté au prochain Conseil municipal afin de reprendre la délibération. Ils sont désolés, c'est un contretemps fâcheux et la ville en subit les conséquences à chaque marché. On peut voir la situation déplorable que les nouveaux de marchés de France ont amenée sur ce marché et avec eux il n'y a rien à en tirer. C'est sur le même fond, là, c'est vraiment sur la forme. Monsieur Mathis précise que la date de remboursement du chapiteau sera effectivement communiquée : Olivier MATHIS, présente ses excuses à tout le Conseil municipal pour cet oubli.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS; Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

PRONONCE le retrait de la délibération n° 5 du Conseil municipal du 25 mai 2016 portant dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains conclu entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France.

Monsieur le Maire : Tout ça pour conclure à un vote à l'unanimité.

Julien Mugerin : Désolé de poser des questions et de vouloir des informations.

Monsieur le Maire précise que concernant la série de rapport relatifs aux conventions d'occupations précaires concernant les anciens locaux du collège Maurice Thorez, ceux-ci vont être votés séparément.

Affaire n° 7a – Convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association Initiatives Solidaires

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la convention de rénovation urbaine du quartier Clos Saint-Lazare a été signée en 2006. L'ancien collège Maurice Thorez désaffecté est inclus dans ce périmètre. Il est situé sur un terrain qui appartient à l'OPH 93. L'OPH 93 et la commune ont convenu que la maîtrise foncière du site reviendrait de fait à la commune par un échange foncier qui reste encore à déterminer. Les discussions sont en cours actuellement. Pour assurer la continuité de l'occupation des locaux et pour prévenir et éviter tout risque d'occupation illicite, comme pour les jardins, le squat, la commune et l'OPH 93 ont convenu de procéder à une mise à disposition de ses locaux au profit de la commune pour que cette dernière puisse en fonction de son projet et de son ambition y développer à la fois un pôle d'économie sociale et solidaire avec l'aide de partenaires sérieux, des partenaires expérimentés, appréciés sur le territoire, et qui permet d'être dans une démarche d'intérêt général, donc d'intérêt public.

Trois associations ont sollicité l'autorisation d'occuper les locaux à partir du projet, du cadre que la majorité municipale a déterminé, :

- L'association « SFM AD » qui est implantée sur Stains depuis très longtemps, en particulier au Clos Saint-Lazare mais qui travaille aussi ailleurs.
- L'association « La régie de quartier », créée depuis 2 voire 3 ans.
- L'association « Initiatives solidaires », qui aura la gestion d'un restaurant associatif.

Du fait et en lien avec l'opération de rénovation urbaine en cours, et du futur montage foncier, l'occupation consentie ne peut l'être qu'à titre précaire, évidemment, il y aura une convention signée à titre précaire et révocable à tout moment.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de ces 3 délibérations. La première concernant l'occupation précaire avec l'association Initiatives Solidaires, affaire n°7a. La deuxième affaire n°7b qui concerne l'occupation précaire avec l'association SFM AD et enfin la troisième affaire n°7c concerne l'occupation précaire avec l'association la régie de quartier.

Julien MUGERIN indique que les élus du groupe « Stains pour tous » ont eu un long débat au sein de leur groupe à ce sujet. L'économie sociale et solidaire est, selon Monsieur MUGERIN un domaine qui est porteur actuellement, porté par le gouvernement, soutenu par la ville de Stains comme cela a été vu, mais il n'est pas certain qu'il soit suffisamment porteur pour la ville de Stains. Il s'interroge sur d'autres opportunités. La ville ne passe-t-elle pas à côté d'une chance, alors que le collège vient d'être libéré ? Les élus de l'opposition auraient préféré qu'une étude soit confiée à un cabinet spécialisé, un cabinet d'urbanisme ou d'aménagement qui puisse donner les orientations qui peuvent être mises en place par rapport à cet immeuble. Pourquoi ne pas penser à une pépinière d'entreprises ? Dans le journal « le Parisien » figure un article sur une pépinière d'entreprises à La Courneuve qui fonctionne très bien et par laquelle sont passées énormément d'entreprises. Une telle structure crée de l'emploi, crée de la richesse et de la valeur ajoutée. Il est important que la ville de Stains puisse agir pour l'emploi, et d'après Monsieur MUGERIN avec une pépinière d'entreprises, c'est le cas, mais c'est aussi important d'apporter des finances, apporter un peu d'argent dans les caisses. En effet, Stains est une ville pauvre avec des besoins considérables. Pourquoi ne pas réfléchir à la création d'une pépinière d'entreprises ? Pourquoi ne pas penser à une école de formation qui formerait aux métiers de l'artisanat sur le même principe que l'école de la Chambre des Métiers et de.....

Monsieur le Maire : L'Artisanat.

Monsieur MUGERIN : et de l'Artisanat merci, pour une fois que je peux compter sur vous Monsieur le Maire. Donc, avec la CMA, qui fonctionne très bien, qui forme énormément de jeunes, et qui leur met le pied à l'étrier. Une école de la deuxième chance comme c'est le cas à La Courneuve, une école d'informatique, qui est un sujet porteur ou une maison des langues, puisqu'il y a énormément de familles qui ne sont pas francophones ? L'apprentissage de la langue est une donnée invariable pour l'insertion dans la société. Il y a tellement de possibilités, les services publics et l'économie sociale et solidaire, c'est une bonne chose, mais il trouve malgré tout que ce n'est pas suffisamment ambitieux. Pourquoi ne pas donner à un cabinet vraiment spécialisé dans la matière, la mission de réfléchir de A à Z et pas répondre à un besoin qui s'est fait ressentir et agir et donner une réponse assez rapide, à la va-vite. Il aimerait avoir une réponse quant au fait de missionner un cabinet d'études.

Mathieu DEFREL constate que l'opposition municipale a toujours une grande méconnaissance des associations qui constituent la ville de Stains et des missions qu'elles portent au travers de leurs actions au sein des quartiers. Ils prétendent défendre la veuve et l'orphelin mais au fond lorsqu'on arrive et qu'on a aucune connaissance de la ville c'est très compliqué de vouloir amener un argumentaire qui se tienne et qui ne tombe pas dans le ridicule. Sans rentrer dans les bassesses des termes utilisés par l'opposition.

Au nom du groupe Communiste-Front de gauche, il se félicite vraiment du projet de développement d'un pôle d'économie sociale et solidaire, il insiste sur le mot « économie »,

n'en déplaise à Monsieur MUGERIN et d'un pôle de service public sur l'ancien site du collège Maurice Thorez. Cette décision n'a pas été prise à la légère, un vrai travail s'est enclenché depuis des mois, puisque la ville a été accompagnée par un cabinet. Il est vrai que si on s'intéressait un peu plus à la vie de la ville et du travail des élus, ils feraient de moins grosses erreurs en plénière.

Il s'agit d'un choix ambitieux qui témoigne encore une fois de la volonté de redonner une centralité nouvelle au quartier du Clos Saint-Lazare, et ce, en conformité avec les programmes de renouvellement urbain qui transforment le visage de ce quartier pour l'ouvrir sur la ville et lui donner une attractivité nouvelle avec des commerces de proximité. En témoigne l'inauguration il y a 10 jours des commerces de la place Nelson-Mandela, malheureusement l'opposition municipale n'étant pas présente à cette occasion, juste pour les photos, il reprend les termes dits tout à l'heure. C'est dommage de ne pas avoir pris parti de ce projet.

Le projet de pôle ESS s'inscrit vraiment dans une réflexion profonde pour redonner un nouveau souffle et un nouvel élan populaire au Clos Saint-Lazare, mais aussi à la ville en général en diversifiant ses commerces et ses activités. C'est encore un autre exemple de la volonté de l'équipe municipale de développer le bien vivre dans la ville en permettant de créer un pôle d'excellence de l'économie sociale, il insiste sur les termes économie et solidaire, pourvoyeuse de plus de 5 millions d'emplois en France. Il n'est pas certain que toutes les pépinières d'entreprises peuvent se targuer d'une telle performance. À terme, ce pôle permettra de renforcer l'attractivité du territoire avec des activités économiques, à force de valeur ajoutée sociale avec un fort ancrage social et une identité territoriale marquée. Il confirmera aussi le caractère solidaire de Stains en permettant une plus grande mise en cohérence et une mise en réseau des acteurs de l'ESS, de l'AMAP, de la SCOP ou de la SIAE. Monsieur DEFREL invite les conseillers de l'opposition à se renseigner sur la signification de ces sigles, ils auront ainsi un peu plus d'informations pratiques. Ce pôle participera aussi activement au développement de l'innovation, véritable incubateur de l'entreprise qui place l'humain avant l'accumulation capitaliste, comme le ferait une pépinière d'entreprises. Il y aura des associations qui favorisent le vivre ensemble et des structures qui favorisent le retour à l'emploi. Ce pôle sera un lieu bouillonnant de vie, d'envie et de créativité animé par et pour les Stanois, ouvert sur le monde. N'en déplaise à certains. En outre, une partie de ce lieu accueillera également un tout nouveau centre administratif pour les agents municipaux, l'éducation, la jeunesse, on peut penser au social, la politique de la ville, la direction des ressources humaines, le service à la population. Il offrira des espaces plus grands et améliorera les conditions de travail des agents. Il offrira un service de restauration de qualité proposée par une des entreprises dont Monsieur MUGERIN ne connaît même pas le but. Ce pôle de service public sera un lieu unique dans lequel les habitants pourront s'adresser aux services municipaux avec des liens véritables du haut vers le bas et du bas vers le haut, ça change du capitalisme. Enfin, il sera un véritable espace d'interface et d'interconnexion de toutes les populations. Ce poumon de nouvelle vie municipale sera enfin sans coût nouveau pour les finances de la ville, comme indiqué dans la délibération, il espère au moins que celle-ci a été lue par les élus de l'opposition.

Zaïha NEDJAR souhaite apporter des précisions.

Julien MUGERIN : C'est une prise de parole par groupe, Monsieur le Maire.

Zaïha NEDJAR souhaite apporter une précision à Monsieur MUGERIN.

Julien MUGERIN : C'est une prise de parole par groupe Monsieur le Maire.

Conseiller municipal : C'est vous le Maire ?

Julien MUGERIN : C'est ce qui nous a été imposé, à ce moment-là....

Zaiha NEDJAR précise que c'était juste pour apporter une petite précision à Monsieur Mugerin sur l'économie sociale.

Julien MUGERIN : Madame est en charge de l'affaire ? Est-ce que Madame est en charge de l'affaire ?

Monsieur le Maire : Elle souhaite apporter une précision à l'affaire.

Julien MUGERIN : Est-ce que Madame est en charge de l'affaire ? Est-ce que l'on peut avoir deux fois la prise de parole dans le même groupe Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Je suis le Président de séance et elle souhaite apporter une précision.

Julien MUGERIN : D'accord, vous êtes le Président de séance et donc vous la menez comme vous voulez en toute injustice, il n'y a pas de soucis.

Monsieur le Maire : Zaiha Nedjar

Zaiha NEDJAR : Ce n'est pas grave, Monsieur le Maire, l'essentiel a été dit. C'était pour apporter des éléments à l'opposition.....

Julien MUGERIN : Des éléments, très précisément, mais oui, bien sûr, à ce moment-là vous faites comme nous, vous faites une prise de parole par groupe.

Zaiha NEDJAR : ...des précisions aux membres de l'opposition qui n'ont pas l'air d'être au courant de ce qui se passe dans la ville de Stains.

Julien MUGERIN :une prise de parole par groupe comme tout le monde....

Monsieur le Maire : ...s'il vous plaît Monsieur MUGERIN.....

Julien MUGERIN : C'est comme ça.....

Zaiha NEDJAR : Si vous avez envie d'avoir des propositions.....

Julien MUGERIN : ...on applique une règle, on l'applique à tout le monde, désolé mais, je ne la laisserai pas parler...

Zaiha NEDJAR : Si vous avez envie d'avoir des propositions, des arguments, ce n'est pas grave...

Julien MUGERIN : ...je ne la laisserai pas parler, il y a une loi et elle doit être appliquée par tous.

Monsieur le Maire :...Monsieur MUGERIN je vous demande de respecter le règlement.

Zaiha NEDJAR : on va la respecter et quand ça vous arrange il y a une loi et quand ça ne vous arrange pas il n'y en a pas.

Monsieur le Maire :... je vous demande de respecter le règlement.

Julien MUGERIN : Absolument, absolument, ce n'est pas beaucoup Madame NEDJAR mais à un moment il faut faire respecter les règles, je suis désolé. Quand vous appliquez des règles c'est à l'ensemble des groupes.

Zaiha NEDJAR : C'est vrai, c'est vrai.

Monsieur le Maire : Calmez-vous Monsieur MUGERIN.

Mathieu DEFREL : A un moment donné c'est un peu pathétique...

Julien MUGERIN : ... et en plus il reprend la parole.

Mathieu DEFREL : je représente le groupe.....

Monsieur le Maire : Ne soyez pas énervé Monsieur MUGERIN, calmez-vous.

Julien MUGERIN : Je suis calme, je suis très calme.

Mathieu DEFREL :c'est très dur de se retrouver face à ces contradictions, Il faut savoir respecter la démocratie,

Julien MUGERIN : ...c'est ça, mais c'est très grave...

Monsieur le Maire : Calmez-vous un petit peu Monsieur MUGERIN.

Julien MUGERIN : C'est ça la basse justice, vous vous battez contre la justice tout le temps, mais vous ne l'appliquez pas vous-même...

Monsieur le Maire : Ça va aller, ne vous inquiétez pas, nous allons finir tranquillement le Conseil municipal.

Julien MUGERIN : Vous ne l'appliquez pas vous-même.

Conseiller municipal : Respecter d'abord le règlement vous-même et après...

Julien MUGERIN : Chaque groupe prend la parole à son tour, et prend la parole une fois. Sinon il redemande la parole.

Monsieur le Maire : On va maintenant passer au vote de la délibération.

Zaiha NEDJAR : Ça, c'est les 2 courriers que vous avez sortis Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît Madame NEDJAR, s'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole.

Zaiha Nedjar : C'est vrai, c'est vrai.

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire : Avant de passer au vote de cette délibération, je demande aux élus de ne pas parler lorsque je parle, si on peut s'écouter.

Conseiller municipal : Dites ça à l'opposition.

Monsieur le Maire : Je le dis à tout le monde. Avant de passer au vote de cette délibération, il souhaite préciser et Monsieur DEFREL l'a très bien précisé que ce projet est en préparation depuis de nombreux mois, c'est un projet intéressant sur lequel la ville a souhaité être accompagnée. Ce projet a été retenu dans le cadre de la Métropole du Grand Paris dans l'intitulé « Inventons la Métropole ». Il précise avoir reçu une délégation de la Métropole, alors même que celle-ci est d'une autre sensibilité politique, mais avec laquelle il est possible de travailler en bonne intelligence dans l'intérêt des habitants. Ce qui est un peu moins le cas localement avec l'opposition municipale. Il y a quelques semaines, Monsieur le Maire a reçu une

délégation comprenant des techniciens, des élus, ils ont eu l'occasion de visiter le site du collège Maurice Thorez et de présenter le projet du pôle d'économie sociale et solidaire. L'ensemble de la délégation qui était assez importante, était vraiment ravi de ce projet qui constitue, l'un des plus beaux projets présentés sur le territoire de Plaine Commune. Au même titre que le projet des Batêtes y compris le projet de la zone des Tartres et celui autour de la gare, il a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole ». Cela démontre que certains projets structurants pour la ville et pour ses habitants trouvent un intérêt à l'échelle du Grand Paris. Cela montre aussi qu'avec l'ensemble des partenaires y compris avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire, l'équipe municipale a réussi à constituer un dossier important, dont Monsieur le Maire espère qu'il sera retenu.

Si le projet n'est pas lauréat, le dossier obtiendra cependant des cofinancements. Monsieur le Maire souhaite rappeler que sur le dossier Maurice Thorez il y aura aussi un pôle important de service public en direction de toute la population. L'objectif de ce projet de pôle d'économie sociale et solidaire et de pôle de service public ainsi que la reconversion du collège en général, concerne l'ensemble de la population stanoise et pas uniquement le quartier du Clos Saint-Lazare. L'implantation du collège dans le quartier du Clos Saint-Lazare permettra d'obtenir des cofinancements dans le cadre de la rénovation urbaine : il serait dommage de se priver des cofinancements dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). C'est pour cette raison que ce projet est vraiment souhaité et localisé sur Thorez et concernera l'ensemble des stanois, quels que soient les quartiers.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA- MMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, avec l'association Initiatives Solidaires.

FIXE à 3 €/m² le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association Initiatives Solidaires à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7b – Convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association SFM AD

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB,

Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, avec l'association SFM AD.

FIXE à 3 €/m² le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association SFM AD à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7c – Convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association Régie de quartier

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, avec l'association Régie de Quartier.

FIXE à 3 €/m² le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association Régie de Quartier à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 8 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'il s'agit d'un point fréquemment présenté au Conseil municipal. La démarche traduite à travers ce rapport est l'adaptation permanente des emplois de la collectivité aux besoins des habitants, dans une logique d'optimisation des ressources. En effet, tous les nouveaux besoins sont pourvus dans une logique de redéploiement, c'est-à-dire que toute création de postes n'est possible qu'après la suppression d'un autre poste. Ainsi, concrètement, les évolutions du tableau des effectifs soumises au Conseil municipal comme précédemment et toutes celles qui succéderont se font sans nouvelle création de postes puisque la ville n'a malheureusement plus les moyens d'en créer.

Madame AOUDIA-AMMI se propose de répondre à toutes les questions relatives aux évolutions de poste qui sont présentées.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- MMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de postes
Attaché territorial	Directeur général adjoint des services	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif de 2e classe	Adjoint technique de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Éducateur de jeunes enfants	Adjoint technique de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Auxiliaire de puériculture	Adjoint technique de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au Budget de l'exercice.

Affaire n° 9 – Programmation de la Dotation Politique de la Ville – Dotation Développement Urbain 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, indique que ce sera rapide puisque le sujet a été largement abordé dans l'affaire n°7, il s'agit de la réaffectation du collège Maurice Thorez et plus précisément des subventions que la commune peut obtenir dans le cadre des dotations de la politique de la ville. Le chiffrage des différentes phases de travaux s'établit à 2,4 M€. Il est proposé de demander des subventions auprès de la politique de la ville à hauteur de 1,560 M€ pour réaliser les travaux du pôle d'économie sociale et solidaire et du pôle de service public dans l'ancien collège Maurice Thorez.

Julien MUGERIN souhaite tout d'abord présenter ses excuses à Madame Zaiha NEDJAR pour son intervention précédente. Il est désolé mais selon lui, c'était le seul moyen de la faire taire, étant donné qu'il fallait....

Zaiha NEDJAR : Ce n'est pas très joli comme mot.

Julien MUGERIN : ...comme Monsieur le Maire l'avait précisé pour nous qu'il n'y ait qu'une seule prise de parole par groupe.

Zaiha NEDJAR : Ça vous arrivera un jour.

Julien MUGERIN : ...ça nous est déjà arrivé, on nous a même coupé le micro Madame NEDJAR, pas de souci, on y est habitué. Pour répondre à Monsieur DEFREL toujours sur le même sujet, il s'excuse mais il les a regroupés...

Conseiller municipal : Encore

Zaiha NEDJAR : Non, non, alors moi je coupe là....

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, nous sommes à l'affaire n°9

Julien MUGERIN : J'y suis, j'y suis Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous parlez de Monsieur DEFREL, c'est Monsieur MATHIS qui a présenté le rapport, vous vous êtes trompé.

Julien MUGERIN : Non, non, nous sommes dans le même thème, donc je me permets.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur MATHIS, vous avez un train de retard.

Julien MUGERIN : Non je ne suis pas en retard, merci beaucoup de vous en inquiéter. Il précise qu'il voulait simplement dire que sur l'aménagement d'un pôle de service public sur le site de l'ancien collègue Maurice Thorez, c'est bien ce dont on parle ?

Olivier MATHIS : C'est ça.

Julien MUGERIN répète que les élus de l'opposition municipale ne considèrent pas l'économie sociale et solidaire, que le projet en lui-même, que la mise en place d'un pôle de service public soit une mauvaise chose en soit. Selon Monsieur MUGERIN il faut être à l'écoute, c'est bien d'être dans la réaction, mais il faut écouter ce que l'on dit. Ce n'est pas mauvais en soit, l'économie....

Monsieur le Maire : Monsieur MUGERIN, excusez-moi, nous sommes sur l'affaire n°9 sur la programmation de la Dotation Politique de la Ville.

Julien MUGERIN : Je continue car vous m'interrompez pour rien.

Monsieur le Maire : Je ne vous interromps pas mais, nous sommes à l'affaire n°9.

Julien MUGERIN : Mais, si vous m'interrompez pour rien, je suis en train d'en parler.

Monsieur le Maire : Non, vous ne parlez pas de ça.

Julien MUGERIN : Sur la mise en place des services publics, plutôt que d'investir pour aménager dans un autre endroit, nous en avons déjà parlé lors d'une prise de parole qui n'avait pas été interrompue, le groupe « Stains pour tous » aurait privilégié une extension de l'Hôtel de Ville, à des travaux dans un autre bâtiment, privilégiant en cela l'excellence et la fierté des Stanois avec un bel hôtel de ville à la hauteur des enjeux.

S'agissant de l'ESS et de la création d'emploi, on est sûre d'une chose si la création d'emploi se fait c'est sur des emplois subventionnés : il est nécessaire de créer de la richesse pour pouvoir la partager. Souffrez qu'on puisse simplement penser différemment de vous, effectivement oui nous sommes capitalistes, oui nous sommes de droite. Ça y est on a fait le tour. Les élus de l'opposition pensent qu'il faut créer des richesses et créer de l'emploi et donc effectivement cette délibération les élus de l'opposition municipale ne l'auraient pas présenté de cette façon-

là. Ils auraient étudié la possibilité d'aménager autre chose et d'utiliser la dotation politique de la ville d'une autre manière, peut-être même sur de la sécurité, qui est un sujet très important dans notre ville, d'après lui c'est la priorité n° 1 de la ville.

Monsieur le Maire : Monsieur Mugerin, revenez sur le rapport s'il vous plaît, vous parlez de sécurité et autre, revenez sur le rapport....

Julien MUGERIN : Monsieur le Maire vous m'interrompez.

Monsieur le Maire : Je ne vous interromps pas mais vous parlez d'autre chose, c'est trop facile de dire que je vous interromps pendant que vous parlez d'un autre sujet.

Julien MUGERIN : Je ne parle pas d'un autre sujet Monsieur le Maire, vous m'avez déjà dit que j'étais un idiot, vous m'avez déjà dit que j'étais un idiot.

Conseiller municipal : Oh, soupe au lait.

Monsieur le Maire : Je vous laisse la responsabilité de tenir de tels propos extrêmement graves..

Julien MUGERIN : Ben oui, je ne vous le fais pas dire, je ne vous le fais pas dire...

Monsieur le Maire : ..Je ne vais pas m'amuser à....

Propos inaudibles

Julien MUGERIN : La dotation...

Conseiller municipal : Oh mais écoutez.

Monsieur le Maire : Finissez s'il vous plaît.

Julien Mugerin : J'essaye, j'essaye.

Monsieur le Maire : Calmez-vous Monsieur MUGERIN.

Julien MUGERIN : Mais oui, mais...

Monsieur le Maire : Calmez-vous Monsieur MUGERIN, je sais que vous êtes assez énervé,

Julien MUGERIN : ...Mais oui, ça vous arrive aussi Monsieur le Maire,....

Conseiller municipal : C'est le courrier.

Monsieur le Maire : ...Votre stratégie de ce soir a échoué, mais calmez-vous, allez-y.

Julien MUGERIN : Je ne parlerai plus, j'ai la parole, je la garde, mais je ne parlerai pas tant que vous ne vous serez pas tus, désolé.

Conseiller municipal : C'est le courrier.

Propos inaudibles

Monsieur MUGERIN reprend : sur la dotation de développement urbain 2016, les élus de l'opposition auraient préféré qu'elle soit utilisée autrement, puisque vous savez très bien, sauf si je suis un idiot, qu'il s'agit pour la municipalité de choisir l'utilisation des fonds qui lui sont alloués par l'État, le groupe Stains pour tous l'aurait utilisé différemment. Peut-être pas sur

l'aménagement du collège Maurice Thorez de cette façon-là, peut-être sur l'extension de l'Hôtel de ville, peut-être sur la sécurité, peut-être sur une étude à savoir trouver une solution pour créer de la richesse dans notre ville. On se plaint que notre ville est pauvre, il faut arrêter de vivre sur les subventions, il faut faire rentrer de l'argent et créer de la richesse. Voilà, c'est tout simplement ce que j'essayais de dire malgré vos interruptions. Et comme vous avez pu l'apercevoir, j'étais bien dans le sujet.

Olivier MATHIS souhaite apporter rapidement une précision à Monsieur MUGERIN quant à l'extension de l'Hôtel de Ville, celui-ci devrait le savoir, mais comme d'habitude, il est un petit peu ignorant des choses, l'Hôtel de ville étant un monument classé, il est impossible d'y créer une extension d'une part. D'autre part, les politiques d'austérité mises en place depuis des années privent la ville des dotations nécessaires à la bonne conduite du service public. Les services municipaux qui reçoivent la population, sont actuellement à l'étroit dans leurs locaux. La municipalité profite d'un bâtiment désaffecté, donc vide pour installer ces services dans de meilleures conditions pour recevoir la population, notamment de pouvoir disposer d'un parking, de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'offrir des conditions de travail au personnel communal de bonnes qualités. La majorité municipale se mobilise pour la défense du service public, contrairement à certains candidats actuels à la primaire de la droite qui entendent vouloir supprimer des centaines de milliers de fonctionnaires. Je vous laisse la responsabilité de ces propos.

Julien MUGERIN : Hors sujet.

Conseiller municipal : Non pas hors sujet.

Julien MUGERIN : Hors sujet.

Conseiller municipal : Non pas du tout.

Olivier MATHIS : Vous reviendrez devant les fonctionnaires pour...

Julien MUGERIN : Les primaires ce n'est pas le sujet.

Propos inaudibles

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIA- MMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation Politique de la Ville 2016 tels que retracés dans le tableau ci-annexé.

Affaire n° 10 – Vivre et habiter mieux à Stains : Exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50 % pour les logements anciens achevés avant le 1er janvier 1989 faisant l'objet de dépenses destinées à économiser de l'énergie

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la commune de Stains possède sur son territoire un habitat ancien dont le confort et la performance énergétique sont insuffisants au regard des objectifs du « bien vivre et habiter mieux à Stains » que les élus de la majorité municipale ont pour ambition de conforter par leur politique volontaire. De plus, la performance énergétique des logements a aussi une incidence sur la maîtrise des dépenses du budget des familles, le poids économique des fluides dans ces budgets étant renforcé dès lors que les performances énergétiques des bâtiments sont faibles. C'est pourquoi il est proposé d'user des possibilités légales d'encourager l'investissement dans l'habitat ancien pour concourir à cet objectif de vivre et habiter mieux à Stains. Au demeurant, cela contribuera également à favoriser la lutte contre le dérèglement climatique. À ce titre, la loi de transition énergétique pour la croissance verte permet à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Parmi les dispositions prises par cette loi, il existe différents dispositifs d'aides financières pour accompagner les propriétaires à la rénovation de leurs logements. En améliorant l'efficacité énergétique de leur logement, les propriétaires peuvent ainsi réaliser des économies sur leurs factures d'énergies, vivre dans un environnement plus confortable et augmenter la valeur patrimoniale de leur bien. De plus, en réduisant leurs consommations d'énergie, ils limitent les émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables du réchauffement de la planète et des changements climatiques. La municipalité s'est fixée pour objectif d'améliorer la qualité de vie quotidienne des Stanois. C'est la raison pour laquelle il paraît cohérent avec l'atteinte de cet objectif de proposer que les travaux de rénovation énergétique des habitats anciens bénéficient de l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties que la loi rend possible sous réserve de la délibération du Conseil municipal. L'effort financier ainsi consenti par la ville et ses contribuables est représentatif de l'intérêt général revêtu par les travaux effectués. (Bien-être, développement durable, maîtrise des budgets familiaux). À ce titre, l'exonération proposée est de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements anciens achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipements. Cette exonération sera consentie pour une durée de cinq années et aidera les propriétaires qui auront les efforts de réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Julien MUGERIN annonce que les élus de l'opposition municipale voteront favorablement cette délibération, car ils partagent cet objectif de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la réduction de l'utilisation des énergies et notamment des énergies fossiles. Aider les Stanoises et les Stanois qui le souhaitent, à économiser de l'énergie, cela ne peut aller que dans le bon sens, c'est pour cette raison qu'ils seront aux côtés de la majorité municipale. Malgré tout Monsieur Mugerin souhaite poser deux questions et faire une proposition. Tout d'abord, à combien estimez-vous le nombre de foyers qui en bénéficieront ? Si toutefois une estimation a été faite. Deuxième chose, quel est le coût de ce dispositif pour la ville ? Et enfin, il tient à rassurer les conseillers de la majorité, ils voteront tout de même favorablement à cette délibération, il souhaiterait, comme pour les associations dans lesquelles il y a des élus intéressés, que les élus disposant d'un bien ancien achevé avant le 1^{er} janvier 1989 ne prennent pas part au vote puisqu'ils bénéficieront de cette exonération fiscale. C'est une proposition.

Brouhaha dans la salle

Olivier MATHIS répond que la première et la deuxième question vont ensemble.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire un peu de silence dans la salle.

Il est encore trop tôt pour donner le nombre de foyers qui bénéficieront de cette exonération puisqu'il n'y a pas eu d'appel à projet, et donc pas de publicité. La délibération est proposée parce qu'il y a des projets, notamment des travaux de ravalement, d'isolation de certaines copropriétés. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est proposée ce soir. Il y a sur Stains un très grand nombre de propriétés dégradées cela permet de donner un visage plus avenant à la ville. Quant à la dernière suggestion, elle est peu compréhensible.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50 % pour les logements anciens achevés avant le 1^{er} janvier 1989 faisant l'objet de dépenses destinées à économiser de l'énergie.

Affaire n° 11 – Marché public relatif à l'achat de pains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'un appel d'offres a été publié le 1^{er} juillet 2016 pour l'achat et à la livraison de pains frais dans les écoles et la résidence Allende. Le montant maximum annuel des bons de commande est fixé à 75 000,00 € HT, soit 300 000,00 € HT pour quatre années d'exécution. Deux candidats ont répondu, la société France Pain et la société BLEDDOR. Après analyse des dossiers remis et des différents tests sur le pain qui ont été réalisés, la société BLEDDOR a été retenue pour un montant annuel de bons de commande de 63 987,67 € HT, ce qui génère une économie de près de 10 000 € par rapport aux dépenses des années précédentes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public relatif à l'achat et à la livraison de pains frais, attribué à la société BLEDDOR, sise, 3 rue de Galilée - 75 116 PARIS, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 63 987,67 € HT, soient 67 711,82 € TTC et à prendre tous les actes et dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

L'ordre du jour du Conseil municipal étant terminé, **Monsieur le Maire** propose de passer à la question orale posée par l'opposition.

Julien MUGERIN donne lecture de sa question.

Au 8 rue René-Lenoir, la modification et l'extension de la construction préexistante ont commencé début 2013 avec, notamment, la construction d'un balcon, d'un escalier, de portes-fenêtres et d'une buanderie au fond du jardin. Ces travaux ont été réalisés sans demande préalable auprès du service de l'urbanisme. Une régularisation de cette obtention aurait été obtenue par le propriétaire, une société civile immobilière, début 2016. Cette demande

n'aurait jamais dû obtenir satisfaction, selon nous : cette propriété se situant en zone AG du plan local d'urbanisme, l'emprise au sol des constructions ne doit pas dépasser 40 % de la superficie de l'unité foncière. Or, désormais, la construction dépasse largement les 40 % de la superficie totale de la parcelle, une annexe non cadastrée en occupant une grande partie. Le chantier a abouti sur la création d'appartements sur la parcelle. En pareil cas, le PLU prévoit la création de places de stationnement à l'intérieur de la propriété. Or, aucune place n'a été construite.

Première question : pourquoi n'a-t-il pas été demandé au propriétaire de démolir son extension afin de rester en conformité avec le règlement d'urbanisme local et diffuser un message de tolérance zéro à l'égard du droit de l'urbanisme ? Deuxième question : comment une autorisation d'extension a-t-elle pu être délivrée à la SCI, quand bien même celle-ci ne respecte pas la réglementation ? Aujourd'hui, en plein cœur de ce quartier pavillonnaire, dans cette maison et son extension, la SCI aurait mis en location huit appartements dont les annonces sont publiées sur leboncoin.fr. On y voit un studio d'une surface de 14 m², proposé à 460 € par mois hors charges. La réalité est plus sordide puisque certains appartements ont été construits sous les combles. L'un d'entre eux serait même situé en sous-sol. Tous ne seraient pas pourvus en compteur électrique.

Autre question : les services d'hygiène de la ville se sont-ils rendus à cette adresse et ont-ils constaté ces conditions de vie ? Si les logements sont présentés comme étant idéaux pour de jeunes étudiants, sur l'annonce, en réalité ce sont des familles entières en mal de logement qui s'y installent. Révélateur d'un certain laisser-aller, cette source de revenus importante donne des idées à d'autres propriétaires dans le voisinage. On ne peut pas laisser perdurer de telles situations. La ville ne peut pas donner sa bénédiction à des industries aussi florissantes sur le dos de familles en difficulté. La ville doit donner un signal fort à l'attention des propriétaires indéliçats en mettant un terme aux activités de marchands de sommeil.

Olivier MATHIS répond que cette situation est parfaitement connue par la municipalité qui a été sollicitée à plusieurs reprises. Oui, les services d'hygiène et de l'urbanisme se sont rendus sur place plusieurs fois. Malheureusement, au regard de la loi, cette situation est d'une part irrégularisable parce que la loi ALUR malheureusement pousse à la parcellisation, à la division des immeubles et permet la régularisation. La ville n'a pas le pouvoir de faire détruire un bâtiment construit sans autorisation : c'est le tribunal de grande instance qui juge sur la base d'un dossier constitué de preuves. Depuis le début de la mandature, la majorité municipale a sollicité plusieurs fois Madame la substitut du procureur sur cette question. Monsieur MATHIS souhaite préciser qu'à l'initiative de Stains, elle a réuni l'ensemble des maires de Seine-Saint-Denis. Toutes les villes de la Seine-Saint-Denis étaient présentes. Actuellement, les villes les plus touchées par ce triste phénomène sont Le Raincy et Livry-Gargan où des voyous achètent de grandes maisons, y compris en centre-ville, pour en faire de nombreux appartements. Monsieur MATHIS insiste sur le mot voyous car selon lui ils pourrissent les quartiers. Et malheureusement cette situation n'a pas pu être réglée.

Dans le quartier de l'avenir, une personne a été condamnée, après plus de deux ans et demi de procédure, à démolir sa construction illégale : les procédures aboutissent quand elles sont recevables. Malheureusement, dans ce cas-là ce n'est pas recevable devant la loi. Ce n'est pas la commune qui fait les lois, et ce n'est pas la commune qui peut démolir. Il est navré, lui-même habite le quartier de l'avenir depuis sa naissance, il voit bien que certaines maisons partent dans tous les sens et tout le monde le voit. Personne n'accepte cette situation. Un marchand de sommeil a récemment été condamné rue de la République à 90 000 € d'amende : s'il fait appel, il sera condamné pour le double. Mais, à partir du moment où le dossier est recevable et complet, ça aboutit. La spéculation immobilière dans la région pousse hélas à ce genre de pratiques et ce n'est pas la suppression de la loi SRU, que propose Monsieur Bruno LE MAIRE qui obligera des villes n'ayant pas de logements sociaux à en construire, qui réglera la situation. Par ailleurs, Madame PÉCRESSE, Présidente de région, supprime l'aide au logement

social et veut construire du PLS qui est le niveau le plus élevé, ce que Stains ne peut pas se permettre. Pensez-vous qu'à Stains on va faire du PLS ?

Elu de l'opposition : Oui

Olivier MATHIS : Malheureusement les expériences qui ont été menées au niveau de Plaine Commune n'ont pas abouties, parce que les revenus des gens ne correspondent pas au PLS. Effectivement si cela était possible, ce serait bien. Ce qui va donc pousser encore une fois à la spéculation immobilière et Stains va se retrouver dans une situation encore pire. Il faut bien regarder que la loi ALUR pousse dans ce sens-là. Mais ça vous avez du mal à l'entendre. C'est pour cette raison que la majorité municipale a proposé la révision du PLU, qui certes prend du temps, mais les services publics dans l'état où ils sont, ne permettent pas de régler les dossiers rapidement. La majorité municipale s'est aperçue que le PLU permettait des divisions parcellaires trop importantes, c'est pourquoi on propose la révision du PLU avec des astuces car la loi ALUR ne permet pas à la ville d'être sévère et donc il faut s'en tenir au cadre légal. Monsieur MATHIS précise que c'est malheureux d'en arriver à des situations comme celle-là, que l'on n'arrive pas à régler, mais les services ont fait leur travail. Le service Hygiène est passé et a fait des constats.

Monsieur le Maire répète que la municipalité connaît bien le sujet présenté par Julien MUGERIN. Il a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec les plus proches propriétaires. D'ailleurs, lorsque le permis de construire a été présenté, il indique avoir refusé de le signer, tout en sachant qu'il se plaçait dans l'illégalité. Il préfère le dire pour éclairer un peu plus l'opposition municipale. Il a pris cette décision parce que les riverains propriétaires, qui ont payé toute leur vie pour jouir d'un bien immobilier, ne supportaient plus la situation. L'ancien propriétaire de ce très beau pavillon a été contraint de quitter la région parisienne et c'est un véritable crève-cœur de voir ce qu'il advient de sa maison. Malheureusement, cette situation existe dans tous les quartiers (l'avenir, croix-blanche, quartier du globe,...). Voir des pavillons à la découpe ça fait mal au cœur. Ce n'est pas la conception que la municipalité a du logement : elle veut la mixité entre les logements sociaux, mixité dans les copropriétés et la mixité dans les pavillons.

D'autres maires sont confrontés à cette découpe pavillonnaire, toute étiquette politique confondue, le maire de Drancy se trouve confronté à une situation dramatique dans un important quartier pavillonnaire. La majorité municipale continuera et ne lâchera pas, des actions sont engagées et certains propriétaires ont été condamnés. Récemment et cela n'a pas été simple, dans un pavillon du quartier du Globe, la majorité municipale avec l'aide de la commissaire, a réussi à déloger des squatteurs dans un pavillon, qui causaient de graves problèmes de nuisances auprès de l'ensemble des riverains de cette rue. C'est un sacré combat, les services sollicités (Préfecture, les services financiers,...) sont face aussi à une réalité, c'est qu'il y a de moins en moins de fonctionnaires pour traiter ces dossiers.

Le constat leur a été dit à plusieurs reprises de façon « off », puisqu'ils ne peuvent pas se permettre de le dire devant leurs responsables. L'ampleur des problèmes en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise est tellement importante que les services sont en sous-effectif.

Il le constate sur les propositions de tous les candidats à la primaire de la droite, qui veulent supprimer des milliers d'emplois de fonctionnaires. Dès le début du mandat, la majorité municipale a fait connaître sa volonté de modifier le PLU pour faire en sorte que les contraintes d'urbanisme soient en faveur de la qualité de vie et en faveur du respect des règles d'urbanisme. Là-dessus la majorité ne lâchera rien, le travail avait déjà été engagé par la mandature précédente et la mandature actuelle se donne les moyens de revenir à une situation normale où des garages ne deviennent pas des studios et n'accueillent pas des familles mal logées. Il est nécessaire de construire des logements dans la Métropole du Grand Paris et partout en France. A Stains, il y a un taux de logement important, ce n'est pas le cas dans certaines villes où ils ne respectent même pas la loi SRU. C'est une volonté politique à l'échelle régionale, voire à l'échelle nationale. En conclusion, Monsieur le Maire invite les élus à intervenir sur des

sujets plus généraux et non sur des dossiers particuliers. Quoi qu'il en soit, la municipalité ne renoncera pas à ce dossier et se donnera tous les moyens juridiques pour revenir à une situation normale.

Olivier MATHIS ajoute que des actions essentielles sont engagées pour le bien-être de tous, notamment sur les copropriétés dégradées et sur le logement indigne avec l'ARS pour tenter de le résorber au maximum. Ce sont des actions à long terme dans lesquelles il convient de faire attention aux personnes qui habitent ces logements. Elles sont les victimes, les coupables étant les propriétaires. Enfin, la ville travaille avec la brigade financière pour signaler les voyous : la première action à mener est de faire payer l'impôt.

Monsieur le Maire remercie l'administration pour son travail sur des dossiers complexes qui sont importants pour l'avenir de la ville de Stains. Il souhaite la bienvenue à Madame Christine BOUBET, nouvelle Directrice Générale des Services et anciennement Directrice Générale Adjointe du Conseil départemental de la Seine-et-Marne, et à la nouvelle Directrice du Cabinet du Maire, Madame Leila JORIOZ-HADJ. Elles complètent l'équipe de l'administration municipale et du Cabinet apportant une plus-value féminine au sein de l'équipe municipale.

Applaudissements.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures dix.**

Le secrétaire,
Sylvie JEANNOT



Le Maire,
Azzédine TAÏBI

